



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, le 2 septembre 2002

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Amendement 1 (02/2002)

Recommandation UIT-T J.112-Annexe B (03/2001)

**Spécifications de l'interface du service de transmission de données par câble:
interface radioélectrique**

Changer le statut de l'Annexe O "*Protection des implementations J.112, Annexe B*" d'informative en normative.